



République Française

MAIRIE DE VEBRON

Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : 18h00

Présents : Monsieur Alain ARGILIER, Monsieur Pierre MORATI, , Madame Elsy ROUSSET, Madame Nicole TEISSIER, Monsieur Grégory MAURIN, Monsieur Ludovic INSALACO, Madame Mélody QUET, Monsieur Sylvestre VINCENT

Absents : Madame Christine DOUTRES (représentée par Elsy ROUSSET) ; Jean-Marc AURES (représenté par Alain ARGILIER) ; Madame Valérie BLANC

Secrétaire de séance : Elsy ROUSSET

Secrétaire de mairie : Chantal PRIVAT

Ordre du jour

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 23/10/2023
2. Compte rendu des réunions diverses
3. Compte rendu scolaire : effectif prochaine rentrée + Compte rendu du dernier conseil d'école et conseil des enfants.
4. Délibération : Fixation du nombre d'adjoints et les fonctions de l'adjoint spécial
5. Délibération : Création de la rue "Lou Bourel" à Vébron
6. Délibération : CLECT montant définitif
7. Délibération : Loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable
8. Délibération : Police de publicité - Modalités du transfert aux intercommunalités
9. Délibération : Travaux 2024 Voirie
10. Délibération : Réhabilitation de la Mairie - lots - Montant des travaux - autorisation de lancer le MAPA- Autorisation de consulter les entreprises
11. Délibération : Réhabilitation de la Mairie - Menuiserie intérieure Mairie - Dossier DETR
12. Délibération : Projet "Bus France Service Lozère" - aménagement de la maison Ventress pour l'accueil du public - Travaux et Dossier DETR
13. Rapport sur le Prix et sur la Qualité du Service d'eau Potable de la Com des Communes
14. Projet M HARDIT - Pizza quoi
15. Questions diverses

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 23/10/2023

Le compte rendu du conseil Municipal du 23/10 a été approuvé à l'unanimité

10 Voix POUR

2 – Compte rendu des réunions

- * Point sur le Moulin d'Astier : les travaux se feront entre juillet et Août – il y a un RDV en janvier avec la Police de l'eau et l'office français de la biodiversité pour expliquer le déroulement des travaux.
- * Réunion avec le Préfet et France Service : Bus mobile + 4 bureaux pour accueillir les usagers un jour par semaine. La maison Ventress servirait pour les bureaux. Des devis sont en cours pour mettre aux normes. Le préfet financerait par des dossiers DETR.

Prévoir aussi de faire un devis pour du chauffage : poêle à granulés/bois

- * Signature de la vente de la Maison de la rue de l'église a eu lieu, et la somme est arrivée sur le compte de la Mairie.
- * Congrès des Maire à Paris, Alain Argilier y est allé

- ✗ Réunion pour mettre à jour les listes électorales : 7 radiations et 3 inscriptions à ce jour.
- ✗ Réunion pour l'aménagement de la cour de l'école : projet de repousser le portail
- ✗ Réunion pour la Zone Natura 2000

3 - Compte rendu Scolaire

- ✗ L'effectif de la rentrée prochaine a été estimé et envoyé au rectorat
On estime à 19 enfants + 4 entrées et on ajoute que 3 familles accueillantes ne sont pas au complet et peuvent encore accueillir chacun 3 enfants.
- ✗ Il est demandé de voir si on ne peut pas former les ATSEM à l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou difficiles. Ceci afin qu'elle puisse être plus à l'aise dans le relationnel avec les enfants.

4 – fixation du nombre d'adjoint et des fonctions de l'adjoint spécial

Afin de compléter les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal, il est demandé de voter les délibérations suivantes :

Selon l'article L.2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoint dans un conseil municipal ne peut pas excéder 30%. Vu le nombre de conseillers est de 11, ceci permet à la commune d'avoir un effectif de 3 adjoints maximum. Aussi il est donc demandé de voter l'effectif de trois adjoints pour la commune de Vébron.

10 Voix POUR

Grégory MAURIN garde son poste de 2eme adjoint mais a été élu lors du dernier Conseil Municipal, adjoint spécial pour le Causse. Ces fonctions sont définies ainsi :

- Secteur du Causse Méjean
- Voirie
- Espace public (projets...)

10 Voix POUR

Jean Marc AURES a été élu lors du dernier Conseil Municipal le 3eme adjoint.

Ses indemnités sont calculées selon les modalités prévues en 2020 lors des élections :

L'enveloppe est répartie ainsi

Maire : 25.5%

1^{er} Adjoint : 9.9%

2em adjoint 4.9%

Le 2eme adjoint ayant demandé à passer à 2.5%

Le 3eme adjoint peut donc avoir une enveloppe de 2.4% (différence non prise par le 2eme adjoint)

Ceci n'a donc aucune incidence sur le budget de la Mairie.

10 Voix POUR

5 - Délibération création de la Rue « Lou Bourel » à Vébron

Suite à la demande de Madame Boisneau et afin de faciliter l'adressage de son courrier, il est demandé de voter la création de la rue allant du château d'eau jusqu'au croisement à la rue de la Capélanie (à la croix). Cette rue passe derrière la maison de Madame Legrand.

Ce quartier s'appelle le quartier « Lou Bourel » aussi il est proposé de nommer la rue ainsi.

10 Voix POUR

6 - Délibération voter le montant définitif de la CLECT

Monsieur le Maire informe que suite à une réunion qui a eu lieu le 16 novembre, il a été voté le montant définitif de la CLECT : La commission Locale (CLECT) qui est chargée d'évaluer les charges et d'attribuer les compensations correspondantes à chaque commune a voté le montant définitif.

Vébron devra payer à la Communauté de Commune la somme de 4749€

Cette somme avait été prévue au budget.

10 Voix POUR

7 – Délibération concernant la loi sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable

L'accélération la production d'énergie renouvelable :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Les délibérations des communes doivent être transmises au référent préfectoral au plus tard le 31 décembre 2023.

Voici les solutions possibles et proposées par la Mairie.

Le Causse et la Can de l'Hospitalet étant en zone Cœur du Parc National des Cévennes, la vallée étant en zone Natura 2000, les cours d'eau ne pouvant pas accueillir de projets hydrauliques, il est proposé les solutions suivantes :

Seules les toitures des bâtiments récents c'est-à-dire ne faisant pas partie du patrimoine (décision prise par le PNC), pourront accueillir des panneaux photovoltaïques.

Les autres solutions n'étant pas autorisées par le PNC ou Natura 2000.

10 Voix POUR

8 – Décision Police de publicité

Il est demandé de définir les modalités du transfert de la Police de Publicité à la Communauté de Commune.

La mairie actuellement est compétente en matière de publicité sur sa commune et gère les panneaux qui sont demandés pour de la publicité.

Il est proposé de garder encore cette compétence.

10 Voix POUR

9 – Délibération : Projets de Voirie 2024

Pour 2024, il est proposé de faire les travaux de voirie suivants :

- Les Vanel : Reprofilage d'une partie de la chaussée et application d'un enduit bicouche : devis 4982€

- Château d'eau de Vébron : renforcement du chemin avec enrochement aval : devis 5867 €

Aussi il est demandé de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions pour réaliser ces travaux sur 2024.

10 Voix POUR

10 – Délibération : Réhabilitation de la Mairie – lancement du MAPA

11- Sortie de la ligne mobilier intérieur de la Mairie du projet initial et mise en option

Afin de réaliser les travaux de la Mairie, une Marché à Procédure adapté doit être lancé.

Estimation provisoire - Rénovation de la mairie de Vébron - DCE

| LOT | Montant HT (€) | Montant HT AVEC PTIONS (€) |
|--|----------------|----------------------------|
| LOT 1 Gros-œuvre / Maçonnerie | 44 661,80 € | 70 341,80 € |
| LOT 2 Couverture | 23 540,00 € | 23 540,00 € |
| LOT 3 Plaquage | 24 175,58 € | 12 812,18 € |
| LOT 4 OPTION Chanvre-chaux | - € | 26 022,40 € |
| LOT 5 Carrelage | 5 170,24 € | 5 170,24 € |
| LOT 6 Menuiseries extérieures bois | 10 486,00 € | 10 486,00 € |
| LOT 7 Menuiseries extérieures alu | 9 951,00 € | 9 951,00 € |
| LOT 8 Ferronnerie | 7 062,00 € | 7 062,00 € |
| LOT 9 Électricité | 20 330,00 € | 20 330,00 € |
| LOT 10 Plomberie | 8 795,40 € | 8 795,40 € |
| LOT 11 Menuiserie intérieure | 25 030,51 € | 25 030,51 € |
| LOT 12 Menuiserie intérieure - MOBILIER OPTION | - € | 40 162,45 € |
| LOT 13 Peinture | 16 935,96 € | 16 935,96 € |

TOTAL : 196 138,49 € 276 639,94 €

Afin de lancer la procédure il est demandé de voter :

Validation des lots proposés par l'architecte : **10 Voix POUR**

De valider le fait que le mobilier intérieur fasse partie d'une option afin de pouvoir faire une demande de subvention spécifique ultérieurement : **10 Voix POUR**

Validation du Montant des travaux proposé par l'architecte : **10 Voix POUR**

Autorisation de lancer le MAPA : **10 Voix POUR**

Autorisation de consulter les entreprises : **10 Voix POUR**

De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander des subventions PETR ou DETR pour le mobilier intérieur de la Mairie **10 Voix POUR**

12 – Délibération : Projet "Bus France Service Lozère" - aménagement de la maison Ventress pour l'accueil du public - Travaux et Dossier DETR

Rappel : le Bus France Service sera mis en place à Vébron à compter de Février 2024.

1.1 Le programme FRANCE SERVICES en quelques mots

- ▣ Direction de programme : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- ▣ Un service public de proximité, humain et polyvalent
- ▣ Des conseillers experts des démarches administratives du quotidien en ligne
- ▣ Un accompagnement personnalisé des usagers en rupture avec le numérique
- ▣ Des espaces proposant des ordinateurs et outils connectés



2

PRÉFET DE LA LOZÈRE
France services

Afin de mettre la Maison Ventress aux normes selon le cahier des charges donné par France Service, il a été demandé des devis.

il y aura 4 personnes

Cahier des charges :

- Une connexion internet
- Espaces chauffés avec toilettes
- Accessibilité PMR et 2 espaces :
- 1 espace ordinateur/imprimante en libre accès
- 4 postes de travail pour les conseillers
- Mobilier : bureau fauteuils et chaises usagers
- 1 salle de confidentialité accessible PMR avec porte pouvant être fermée
- Ainsi les devis pour mettre cette maison aux normes selon les critères du cahier des charges ci-dessus ont été demandés

Délibération permettant de donner pouvoir pour réaliser les dossiers de demandes de subvention et signer les devis pour réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de cette maison.

10 Voix POUR

13 - Rapport sur le Prix et sur la Qualité du Service d'eau Potable de la Com des Communes

Le service public d'eau potable 31/12/2022

Secteur Nombre habitants par secteur

Vébron 400

Secteur Nombre abonnés par secteur en 2021

Vébron 299

Nombre abonnés par secteur en 2022

301

Secteur Linéaire hors branchement en km

Vébron 10,44

**Secteur Prix au 01/01/2022 en € TTC/m³
y compris redevance AEAG**

Vébron 2.55

**Prix au 01/01/2023 en € TTC/m³
y compris redevance AEAG**

3,21

Le service public d'assainissement collectif dessert 5400 habitants au 31/12/2022

Secteur Nombre habitants par secteur

Vébron 190

Secteur Nombre abonnés par secteur

Vébron 127

Secteur Volume facturé par secteur

Vébron 4 839 (Comme La Salle Prunet env)

Réseau unitaire hors branchements en km

Vébron 1.5

Réseau séparatif eaux usées en km

0.0

Total en km

1.5

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

| | Au 01/01/2022 | Au 01/01/2023 |
|--|---------------|---------------|
| Frais d'accès au service: | | |
| Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾ | 1 000€ | 1 000€ |
| Participation aux frais de branchement | | |

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

**Commune Prix au 01/01/2022 en € TTC/m³
y compris redevance AEAG**

Vébron 2.40

**Prix au 01/01/2023 en € TTC/m³
y compris redevance AEAG**

2,86

14 – Projet Pizza'Quoi

Monsieur le Maire nous informe qu'il a reçu un courrier de la part de Monsieur HARDIT.

Il l'a aussi reçu un jour en mairie.

Monsieur Hardit souhaite agrandir son projet et demande s'il est possible d'installer un container sur la Parcelle Orange (lorsqu'elle sera acquise par la mairie). Ce container lui permettrait de développer et de proposer un restaurant plutôt qu'uniquement des Pizzas.

Le conseil propose de demander à Monsieur Hardit plus de précision concernant son projet :

- Le type de container et son aménagement
- La possibilité à la mairie de donner ses options

Le conseil est d'accord sur le principe d'installer son emplacement sur le terrain d'orange et le transfert des poubelles.

Une réponse sera faite en ce sens

10 Voix POUR

15 – Questions diverses

- Précisions données sur les dates des animations estivales qui se reconduisent chaque année :

- * Le festival du film : 3ème semaine de Juillet : du 15 au 21 juillet 2024
- * La fête du temple : 1er WE d'août : 3 et 4 août 2024
- * La fête du Foyer Rural : Semaine du 15 août : du 10 au 18 août 2024

D'autres concerts vont et peuvent se rajouter entre ces dates

- Il est signalé qu'un panneau interdit 3.5T sur le chemin du haut de Racoules est à refaire car abimé. Il sera commandé.
- Problème de stationnement lors des soirées organisées par le Collectif Mom à Racoules. Les véhicules qui descendent de la route du haut ne peuvent plus tourner pour aller en direction de Florac. Il y a déjà un panneau interdiction de stationner mais un courrier sera fait pour rappeler de laisser l'emplacement devant les poubelles de libre.
- Des trous sont à reboucher sur la route de Galy. Ceci sera fait au printemps.

La séance est levée à 20h30